DocuSign Envelope ID: C55F3067-B3F8-4B09-B098-2277ACDD8D04

CSA
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception de la déclaration du service sonore « Bastogne Radio 99.99% chansons française » de l'éditeur LautreCHAINE AISBL.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi en date du 10 mai 2021 de la déclaration du service sonore « Bastogne Radio 99.99% chansons françaises » émanant de l'AISBL LautreCHAINE établie Rue Marvie 158B à 6600 Bastogne, sous le numéro d'entreprise BE0544.984.701.

En sa séance du 3 juin 2021, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par l'article 3.1.3-8 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Conformément à l'article 2.2-2, § 3 du décret précité, toute modification des informations visées à l'article 2.2-2, § 2 du décret doit être notifiée dans le mois au Collège d'autorisation et de contrôle.

Conformément à l'article 3.1.3-8 du décret, toute modification des éléments de la déclaration doit être préalablement notifiée par envoi postal et recommandé au Collège d'autorisation et de contrôle.

Fait à Bruxelles, le 3 juin 2021

DocuSigned by:
Karim Ibourki
08013E62BA9E470...

DocuSigned by:
Marie Coomans
E2CF8DD57CC047E...